



Cheque non renvoyer provision banque

Par **daninou**, le **28/09/2014** à **10:59**

bonjour ayant un mois de retard j ai demander a neuilly contentieux bordeaux cons mme lavoine j ai demander de représenter un cheque de 175€ pour lequel j ai constitué une provision de 175€ a ma banque mais le probleme c est que la conseillère a trouvé comme première excuse et ma demandé de régler par cb ce qui a été fait le 10/09/2014 j ai demandé le retour de mon cheque afin de lever ma provision 1ère excuse de mme lavoine me dit qu'elle n a pas le cheque faux je tel a neuilly contentieux meme mieux a paribas on me dit que le cheque sera représenter faux n ayant pas le retour de mon cheque provision non recuperable a la demande de ma banque j ai ordonné le non prélèvement il doit encaisser le cheque voila la réponse de ma banque et mediateur merci de me dire comment faire

Par **moisse**, le **28/09/2014** à **12:13**

Comment faire ?

Voici ce qu'il faut ajouter à votre récit pour le rendre compréhensible:

".....,:::". Cela se nomme ponctuation.

Merci de veiller au confort de vos lecteurs.

P.S. Les abréviations c'est bon pour vos SMS.

Par **daninou**, le **16/10/2014** à **17:18**

je suis desolé je suis handicapé problème neurologique suite att 1995 séquelles oubli et mauvais français je m'excuse je fais de mon mieux merci